

Lettre circulaire à tous les propriétaires

JML
21 janvier 2021

Objet : Redevance

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le jugement du TGI de Bordeaux daté du 03 décembre dernier quant au litige initié par certains d'entre vous et relatif à la détermination du montant de la redevance annuelle dans le centre.

Le juge a validé les conclusions de l'expert judiciaire qui a confirmé la nécessité de revaloriser la redevance d'usage laquelle inclut une composante quotepart travaux.

Ce document joint récapitule par type d'habitat le montant cumulé des redevances dues pour les années 2015 à 2020 inclus, dont il convient bien sûr de déduire les sommes déjà versées.

Les montants validés par le juge, comparés au protocole de 2014 conduisent à « l'abandon » de la revalorisation de la redevance d'usage de 20 % sur la période de 10 ans et à une réduction de la quotepart travaux de 398.000 € à 318.000 €.

Bien que ces montants soient inférieurs à ce que la société EURONAT revendiquait, nous serions prêts à mettre un terme aux débats en acceptant dans un but d'apaisement la décision de justice.

En effet, six années se sont déjà écoulées depuis l'accord signé avec l'association IFE et près de 2.6 millions d'euros ont été investis dans la rénovation (bâtiments, réseaux d'eau potable, assainissement, éclairage public, etc...)

Le programme de rénovation se poursuit et vous pourrez profiter dès le printemps prochain d'un piétonnier du centre commercial entièrement rénové.

Nous souhaitons que l'année 2021 commence dans un climat apaisé et que le centre retrouve l'entièreté de sa vocation de village de vacances et espérons que les auteurs des recours partageront notre volonté de sortir des prétoires.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux naturistes pour l'année 2021

Prenez soin de vous et de vos proches.

Jean-Michel LOREFICE



Espace Naturiste International